



ANONYMISATION DES PERSONNELS : PROTÉGER NOS VIES, NOTRE INTÉGRITÉ ET NOS FAMILLES !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 04 décembre 2025

Les personnels du centre pénitentiaire de Béziers ont découvert, **sidérés**, ce qui constitue l'inacceptable absolu, une faille de sécurité d'une gravité XXL. Un détenu DPS, au parcours pénitentiaire explosif et déjà condamné pour tentative d'homicide sur personnel de l'Administration Pénitentiaire, a été trouvé en possession des noms des gradés et des officiers ayant ordonné les fouilles. En clair, **l'identité complète de nos collègues livrée en pâture à l'un des criminels les plus dangereux du pays.**

Ce n'est pas une simple erreur administrative, c'est :

- **Une mise en danger directe des agents,**
- **Une menace potentielle pour leurs familles,**
- **Un manquement fautif de l'administration d'une extrême gravité,**

Face à cette situation, l'**UFAP UNSa Justice** est immédiatement intervenu à la DAP et a d'ores et déjà obtenu le transfert du détenu concerné.

FAILLE DE SÉCURITÉ À BÉZIERS : PLUS JAMAIS ÇA ! NI LÀ ! NI AILLEURS !

Cette catastrophe illustre exactement ce que l'**UFAP UNSa Justice** dénonce depuis longtemps : **sans anonymisation, les personnels restent des cibles.** A Béziers, comme partout et pas uniquement dans les QLCO, la conséquence est immédiate, un détenu extrêmement dangereux connaît désormais l'identité de ceux qui le surveillent.

Les agents du CP Béziers ne mâchent pas leurs mots : **ils ne sont plus en sécurité !** Et ils ont raison, ce niveau d'amateurisme est **indigne** d'une institution telle l'administration pénitentiaire. La sécurité des agents ne se négocie pas, ne s'expérimente pas, ne s'improvise **jamais**.

L'UFAP UNSa Justice exige des mesures immédiates, fermes et nationales :

- **L'anonymisation totale de tous les personnels qui le souhaitent**, dans toutes les structures, tous les services, pour tous les actes administratifs et judiciaires : fouilles, comptes-rendus, observations, auditions, procès-verbaux, tous les documents transmis à l'OIP, aux avocats, aux juridictions ou à toute structure externe. **Aucun nom ! Jamais ! Nulle part !**
- **Une politique ministérielle claire**, inscrite dans la loi, garantissant une harmonisation stricte dans toutes les DISP, tous les services et tous les établissements, excluant toute marge d'interprétation locale.
- **Une enquête afin d'identifier les dysfonctionnements et erreurs commises dans cette affaire afin d'en prévenir la réitération à l'avenir !**

Nous exigeons également l'octroi immédiat de la protection statutaire à tous les agents dont l'identité a été révélée, ainsi que pour leurs familles. Cette obligation relève de la responsabilité pleine et entière de l'administration.

L'UFAP UNSa Justice le dit clairement, nous n'accepterons, ni excuses creuses, ni bricolages administratifs.

Une réforme sécuritaire profonde et durable s'impose !

Le Secrétaire Général,
Alexandre CABY